

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2023	
En exercice	35	Date de la convocation	03 mars 2023
Quorum	24	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	30	N° de la délibération	1.CA 2023-03-15
Représentés	3	Objet	Approbation des délibérations du Conseil d'administration du 10 janvier 2023 et des dernières délibérations des OPH fusionnés et information sur le bilan d'activité 2022 Lorient Habitat
Votants	33		
Le 15 mars 2023 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.			

Participants (30) : Mme Hortense LE PAPE, Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Soizic PERRAULT, M. Marc BOUTRUCHE, M. Michel TOULMINET, M. David ROBO, Mme Annaïck HUCHET (en visioconférence), Mme Christine LE STRAT (en visioconférence), Mme Marie-Françoise CERESZ, Mme Marie-Jo LE BRETON, Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Martine LOHEZIC, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Gilles CARRERIC (en visioconférence) (ne vote plus à compter de la délibération n°11), M. Nicolas JAGOUDET, M. Pascal BARRET, M. Philippe LE RAY, M. Pierre GUEGAN, M. Jean-Noël TEXIER, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Hélène LE GAL, M. Jérôme CABIOCH, M. Romain HENRY

Excusés ayant donné pouvoir (3) : M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. TOULMINET), Mme Morgane LE ROUX (pouvoir à M. BARRET), M. Christian SEBILLE (pouvoir à Mme LE PAPE)

Excusés (2) : M. Yves GICQUELLO (vote à compter de la délibération n°5), Mme Anne BASTIEN (vote à compter de la délibération n°13)

M<sup>me</sup> Hortense LE PAPE soumet le procès-verbal des débats de la réunion du 10 janvier 2023, transmis par voie électronique le 08 mars 2023, ainsi que les annexes et les diaporamas projetés lors de la séance, à l'approbation du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce relevé, avant son adoption définitive.

Parallèlement, les 3 ex-offices morbihannais, LORIENT HABITAT, BRETAGNE SUD HABITAT et VANNES GOLFE HABITAT, ont tenu leur dernière séance de conseil d'administration, sur l'année 2022 :

- le 13 décembre 2022 pour Vannes Golfe Habitat,
- le 14 décembre 2022 pour Lorient Habitat,
- le 14 décembre 2022 pour Bretagne Sud Habitat.

La fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ayant entraîné la dissolution des instances de chacun des organismes, les procès-verbaux de la dernière instance n'ont pu être approuvés.

Considérant que les comptes-rendus et procès-verbaux des instances d'un OPH ne peuvent être approuvés que par le Conseil d'administration, du ou des offices existants au moment de l'approbation, ils sont donc soumis à l'approbation du Conseil d'administration de l'office issu de la fusion.

Par ailleurs, un bilan d'activités de l'ex-organisme LORIENT HABITAT était présenté chaque année en Conseil d'Administration. Le bilan de l'année 2022 a été transmis pour information aux membres du Conseil d'administration de Morbihan Habitat.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- approuve le compte-rendu et procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 janvier 2023,
- approuve les comptes-rendus et procès-verbaux des dernières séances des Conseils d'administration des 3 ex-OPH, Vannes Golfe Habitat, Lorient Habitat et Bretagne Sud Habitat,
- prend acte du bilan d'activités de LORIENT HABITAT pour l'année 2022,
- autorise Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

